



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 24 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 79
- Présents : 62
- Votants : 73

DATE :

- De convocation : 17 février 2021
- De l'affichage : 25 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi vingt-quatre février à 17h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé au théâtre municipal de Coutances, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

AGNES Hervé	DELIVERT Florent	LARBI Sonia	PERRODIN Jean-Pierre
ALEXANDRE Gisèle	DURAND Benoît	LAURENT David	QUESNEL Bruno
BELLAIL Rémi	FAUTRAT Aurélie	LECONTE Valérie	RAULT Jean-Benoît
BELLE Jean-Pierre	FOURNIER Delphine	LEFEVRE Claude	RIHOUEY Hubert
BIDOT Jacky	GALBADON Grégory	LEFEVRE Didier	ROBIOLLE Hubert
BINET Jean-René	GAUNELLE Mireille	LEFRANC Daniel	ROUXEL David
BOSCHER Bernard	GIGAN Aurélie	LEGOUBEY Jean-Pierre	SALVI Martial
BOUDIER Régis	GRANDIN Sébastien	LEMESLE Jean	SAVARY Etienne
BOURDIN Jean-Dominique	GUILLE Hervé	LEMIERE Michel	TEYSSIER Louis
CLEMENT Corinne	GUILLOTTE Hubert	LEMOINE Sylvie	VAUGEOIS Philippe
COURT Serge	HÉLAINE Daniel	LEMOUTON Yves	VILQUIN Franck
D'ANTERROCHES Philippe	HENNEQUIN Claude	LESALUNIER Jean-Louis	VINCENT Patricia
de la HOUGUE Catherine	HEWERTSON Sophie	MARIE Jacques	VOGT Pierre
DE LAFORCADE Eric	HUREL Grégory	MASSON Jean-Michel	VOISIN Michel
DEBRAY Pierre-Henri	JARDIN Rodolphe	MOREL Jacques	
DELAFOSSÉ Nadège	JOUANNO Guy	OUTREQUIN Patrick	

ABSENTS EXCUSES : Elodie Boursin (procuration à Corinne Clément), Marine Defoy (procuration à Jacky Bidot), Joël Doyère (procuration à Jean-Dominique Bourdin), Béatrice Gosselin (procuration à Jean-Pierre Legoubey), Anne Harel (procuration à Philippe Vaugeois), Jean-Claude Heurtaux (procuration à Michel Voisin), Pauline Lainé (procuration à Jean-René Binet), Pascal Langlois (procuration à David Rouxel), Dany Ledoux (procuration à Régis Boudier), Emmanuelle Bouillon (procuration à Hubert Rihouey), Laurent Huet (procuration à Aurélie Gigan), Nicolas Pigasse

ABSENTS : Claude Bosquet, Marc Jouanne, Bruno Launay, Justine Lebouteiller, Richard Macé,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2021

- 1- Débat d'orientations budgétaires
- 2- Rénovation de l'école Claires Fontaines : demande de subvention
- 3- Réfection de la toiture de l'école de Saint Denis le Vêtu : demande de subvention
- 4- Construction d'une maison médicale à Roncey : demande de subvention
- 5- Rénovation de deux logements de la gendarmerie de Gavray-sur-Sienne : demande de subvention
- 6- Rénovation de l'accueil de loisirs de Hambye : demande de subvention
- 7- Extension de la zone artisanale de Gouville-sur-mer : demande de subvention
- 8- Création de deux courts de padel à Agon-Coutainville : demande de subvention
- 9- Acquisition d'un bus itinérant France services : demande de subvention
- 10- Avenant n°3 à la convention d'application du fonds « Impulsion relance Normandie »
- 11- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.
- 12- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président
- 13- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau
- 14- Questions diverses

Annexes :

- 1- Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021
- 2- Rapport d'orientation budgétaire

Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2021

⇒ Voir document en annexe

Monsieur JOUANNO a demandé, par écrit, la reformulation du paragraphe suivant :

Monsieur JOUANNO indique que les transports collectifs qui existent **et fonctionnent** sont les transports scolaires. Le taux d'occupation **des autres lignes de transport régulières** est *très faible* . Le seul endroit avec une densité de population, c'est Coutances. C'est le seul endroit où il y a suffisamment de personnes pour organiser des transports collectifs. Les autres initiatives concernent surtout des comportements individuels. Entre voisins, le covoiturage s'organise déjà. La voiture est polluante, mais elle deviendra de moins en moins polluante avec les évolutions technologiques en cours.

Monsieur JOUANNO indique que, sur sa **commune**, les transports scolaires **pour les enfants du primaire** ne sont pas utilisés . Les parents préfèrent covoiturer pour amener les enfants à l'école **plus rapidement**.

⇒ **Unanimité**

1- Débat d'orientations budgétaires

⇒ Voir rapport d'orientations budgétaires joint

Monsieur le président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur LEFRANC indique que, concernant l'opération collective de modernisation, 1 € de subvention a généré 5,5 € d'investissement.

Concernant le développement de foncier à vocation économique, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, monsieur BINET indique qu'il nous faut pouvoir nous développer en deux fois plus mais avec deux fois moins de terrains.

Monsieur le président rappelle la nécessité d'un siège communautaire. Il indique qu'il envisageait ce bâtiment à côté de la chambre de métiers mais il précise qu'il souhaite étudier également la piste d'une extension-réhabilitation du site de l'écluse chette.

Monsieur le président fait part de la réflexion engagée sur les gîtes communautaires. Madame LECONTE précise que les 40 000 € concernent l'amélioration des différents gîtes. Par exemple, il s'agit d'acheter des couettes, remplacer de la vaisselle ou du petit mobilier.

Monsieur ROUXEL rappelle les phases de déploiement du FTTH. Il indique que la carte interactive est sur la page d'accueil de Manche numérique. Monsieur le président fait part également des difficultés judiciaires de Manche numérique et indique que la provision que doit constituer le syndicat sera portée par le conseil départemental de la Manche. Monsieur LEGOUBEY précise que la première phase du FTTH se termine. Cette année, c'est l'appel d'offre pour la deuxième phase qui commence. Le délégataire Manche fibre apporte plus de financements, ce qui permettra d'accélérer la deuxième phase. La commercialisation se passe très bien. Actuellement, le réseau reçoit plus de 500 abonnés par semaine. Le taux de pénétration est de l'ordre de 25%, alors qu'il est plutôt de 15% au niveau national. Monsieur ROUXEL donne un exemple de la complexité avec la difficulté à faire raccorder la zone de Saint Pierre de Coutances au FTTH. Monsieur le président indique que la communauté peut financer cette extension de raccordement spécifique. Monsieur GRANDIN indique que, sur Courcy, les trois quarts de la commune seront branchés fin 2022 et 25% en 2025. Il indique qu'il est nécessaire de faire attention à la communication auprès de la population. Monsieur D'ANTERROCHES indique que cela s'inscrit complètement dans le cadre du PLUi. Aujourd'hui, un terrain non fibré, n'est pas commercialisable. Monsieur le président rappelle l'importance de la souscription des abonnements par la population. Monsieur LEGOUBEY indique que, depuis un an et l'arrivée des grands opérateurs, la commercialisation a changé. Sur Gouville, début 2019, 130 personnes étaient fibrées pour 1 200 raccordables. En juin 2020, ils étaient 300 et maintenant nous en sommes à 500.

Monsieur le président passe la parole à Pierre Vogt pour les aspects relatifs aux déchets ménagers. Monsieur Vogt propose que le budget soit totalement indépendant et autofinancé. Il indique qu'il est nécessaire de prendre en compte l'augmentation de la TGAP, les prix réels indexés des marchés et les augmentations attendues de la contribution au syndicat du Point fort. Il indique que le service déchets est en sous effectif. Il indique les différentes études qui seront réalisées. Il précise l'engagement d'un programme de développement des points d'apport volontaire pour anticiper l'extension des consignes de tri. Il indique que pour autofinancer le budget, il sera nécessaire d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un produit supplémentaire compris entre 800 000 € et 1 000 000 €.

Monsieur RAULT s'interroge sur le fait que toute l'augmentation repose sur la taxe et demande si une redevance incitative ne pourrait pas avoir un effet vertueux sur les déchets. Monsieur VOGT propose de créer une redevance spécifique sur la collecte et le traitement des déchets de jardinage. Ceux-ci représentent un volume considérable qui avoisine celui des déchets ménagers. Créer une taxe ou redevance incitative sur l'ensemble des déchets ménagers conduirait à un effet pervers sur notre territoire : les propriétaires des résidences secondaires paieraient le moins alors qu'ils disposent souvent de belles propriétés. Monsieur le président indique que les déchets de jardinage représentent environ 10 000 tonnes. Il rappelle que les ordures ménagères sont gérées par différentes structures dont le syndicat de la Perelle qui sera dissous au 31 décembre 2021. Monsieur le président explique les déboires du syndicat mixte du Point fort sur le méthaniseur. Madame CLEMENT indique qu'une lettre d'information est en cours d'élaboration. Elle propose qu'elle soit adressée aux délégués communautaires en annexe du dossier de séance du prochain conseil de communauté. Elle indique que le budget 2021 sera voté le 5 mars prochain par le comité syndical. Elle rappelle également l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2025. En moyenne, un habitant produit 180 kg de déchets par an, dont un tiers sont des biodéchets. Le plan de prévention et de réduction des déchets est un important travail à faire par la commission. Monsieur LEMIERE demande comment cela se passera si les communautés doivent assumer les difficultés du point fort et s'interroge sur comment on a pu en arriver là. Monsieur le président indique que c'est évident que ce seront les communautés de communes qui

paieront la facture. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Monsieur le président rappelle que le contexte de l'époque était celui des subprimes avec des taux variables avantageux à l'époque mais risqués. Le point fort a tout misé sur ces taux variables. L'Etat a réinjecté 41 millions d'euros pour éponger une partie de la dette. Il indique également qu'une réflexion est en cours pour reprendre la gestion de la déchetterie en gestion directe.

A la demande de monsieur le président, madame FOURNIER rappelle le principe du service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat.

Monsieur le président passe la parole à monsieur LEFRANC pour présenter les chantiers liés à la transition écologique.

Arrivée de monsieur JOUANNO

Monsieur le président passe la parole à Hervé GUILLE pour la présentation des actions relatives à la qualité de l'eau. Monsieur GUILLE indique qu'il serait bien d'anticiper la prise de compétence assainissement collectif, qui sera effective en 2026, pour commencer à faire converger notamment les budgets assainissement. Monsieur GUILLE propose le recrutement d'un ingénieur assainissement sous réserve d'un financement par les communes car le service n'est plus en mesure d'assurer cet accompagnement des communes gratuitement. Monsieur le président confirme et indique avoir demandé à monsieur GONY de ne plus répondre aux sollicitations des communes, car il est nécessaire de se recentrer sur les actions propres de Coutances mer et bocage. Monsieur le président fait part du sous-financement chronique de Coutances mer et bocage et propose plusieurs solutions :

- La communauté arrête de prélever les attributions de compensation. A la place, la communauté de communes augmente les impôts et les communes diminuent les leurs.
- Le FPIC pourrait être attribué en totalité à l'intercommunalité, mais l'accord de toutes les communes est nécessaire.

Il indique que ce sujet sera évoqué lors de la conférence des maires qui sera réuni au mois d'avril.

Monsieur le président interpelle monsieur GUILLOTTE sur les propos qu'il a tenu au conseil municipal d'Agon-Coutainville sur les postes de surveillance des plages et rappelle que l'ancienne communauté avait décidé que le financement de l'un de ces postes de secours serait financé par la commune. Monsieur GUILLOTTE indique qu'il n'avait pas cette information lors du conseil municipal d'Agon-Coutainville et indique ne pas avoir mis en cause la communauté de communes sur ce point.

Monsieur LEMIERE réagit aux propos de monsieur le président concernant la CLECT. Monsieur BELLAIL indique en avoir marre du débat sur la CLECT. Il indique que l'attribution de compensation est composée de deux volets : l'un concerne le financement des compétences transférées par les communes, le second concerne le remboursement par la communauté de communes les recettes fiscales qui ont été transférées. Il indique également que ce n'est pas à la CLECT de financer les compétences à venir comme la mobilité. Monsieur GRANDIN indique que la CLECT de Coutances mer et bocage a été la même que celle de la communauté du bocage coutançais en 2014. Il ajoute que les anciens de la CLECT de 2014 ont souhaité que celle de 2017 ne fasse pas les mêmes erreurs. Monsieur le président indique que la CLECT doit financer le fonctionnement et l'investissement. Il rappelle qu'à la CLECT de 2017, certaines charges de fonctionnement ne se retrouvaient pas dans les comptes des communes car les compétences étaient communautaires. Monsieur BELLAIL rappelle qu'en 2018 la fiscalité a été augmentée pour rééquilibrer les choses. Monsieur JOUANNO considère cette discussion inutile puisque nous n'avons pas les chiffres. Un certain nombre de décisions ont été prises concernant les investissements et nous avons tous décidé de ne pas payer. Le débat doit se baser sur des données. Monsieur JOUANNO propose de remettre les chiffres sur la table.

Monsieur BOURDIN évoque les projets menés dans le cadre de la santé. Il rappelle la volonté forte de la collectivité pour mettre en place un projet local de santé et l'arrivée prochaine d'une chargée de mission pour l'élaborer.

Monsieur BINET fait un point rapide d'avancement du PLUi et rappelle la dématérialisation des actes d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur HELAINE indique qu'une aide de la DRAC de 83 000 € va permettre d'augmenter les acquisitions. Il indique également l'arrivée prochaine de la responsable du pays d'art et d'histoire.

Monsieur GALBADON fait état des projets dans le domaine du sport. Il indique que les clubs connaissent une grosse perte de licenciés du fait de la crise sanitaire.

Madame HEWERTSON rappelle la reprise en gestion directe de la crèche d'Agon-Coutainville et des structures de Coutances au 1^{er} janvier 2021. Elle indique qu'un audit va être lancé pour faire un point sur la situation du service.

Monsieur VAUGEOIS rappelle la diminution des effectifs scolaires. Il indique que le projet de réorganisation de l'école de Cerisy-la-Salle a été repensé pour tenir compte de cette évolution. Le projet consiste à utiliser des classes du collège de Cerisy-la-Salle pour les classes élémentaires. Il rappelle que ces classes seront indépendantes de celles du collège, de sorte à ce qu'il n'y ait pas de brassage entre les collégiens et les élèves de l'élémentaire.

Monsieur le président passe la parole à monsieur BOURDIN pour les aspects concernant les ressources humaines. Concernant l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint sport-culture-jeunesse, monsieur le président indique que ce poste devient urgent et sera probablement pourvu en 2021.

Monsieur JOUANNO trouve ambiguë la présentation d'une liste des emplois envisagés mais non prévus aussi détaillée. Monsieur le président indique que les postes espaces France service sont dépendant des aides de l'Etat. Monsieur JOUANNO indique que les postes créés en 2020, ceux prévus en 2021 et ceux envisagés représentent environ 800 000 €. Monsieur JOUANNO se satisfait de la réalisation d'un audit sur la direction éducation enfance jeunesse. Il regrette qu'il n'y ait jamais de suppressions de postes.

Monsieur le président indique que les secteurs enfance-jeunesse représentent 60% des effectifs. Il indique que nous avons dû recruter des personnels lors du déconfinement et nous avons toujours besoin d'eux. Il rappelle également que la directrice des ressources humaines a été longtemps en arrêt de travail et cela n'a pas permis de faire un travail de fonds sur ce sujet. Côté finance, le directeur-adjoint a obtenu une mutation en mai dernier et n'a pu être remplacé qu'au mois de janvier. C'est pour cela que le poste de directeur adjoint sur le sport, la culture et la jeunesse est nécessaire pour avoir une meilleure visibilité sur ce secteur. Par ailleurs, tous les départs en retraite ne sont pas systématiquement remplacés. Il ajoute que l'audit mené sur la direction éducation sera poursuivi ensuite sur d'autres services.

Monsieur BOURDIN indique que le travail fait il y a trois ans était intéressant et propose qu'il soit mené à nouveau avec un groupe de travail ad hoc.

Monsieur VAUGEOIS indique que l'audit est essentiel car la politique enfance jeunesse a fortement évolué depuis 3-4 ans. Concernant les emplois des temps d'activités périscolaires, il indique que le recours aux associations n'a pas été renouvelé. Beaucoup d'emplois étaient occupés par des agents déjà en poste.

Monsieur le président passe la parole à monsieur VILQUIN pour évoquer les aspects financiers. Monsieur VILQUIN indique que le résultat 2020 sera exceptionnel avec une capacité d'autofinancement nette de près de 3 000 000 €. Cependant, le budget 2021 est construit sur l'hypothèse d'une année normale, mais avec une CAF nette inférieure à l'objectif 1,2 M€. Pour 2021, les investissements pourront être financés sans recours à l'emprunt.

Monsieur BOSCHER indique que, dans le plan pluriannuel d'investissement, il avait été programmé la réfection des toilettes de l'école de Saint Denis le Gast en 2021. Qu'en est-il ? Monsieur le président indique ne pas pouvoir répondre à la question tout de suite.

Monsieur RAULT indique qu'un plan pluriannuel d'investissement a été établi il y a 3 ans, mais il y a de nouveaux élus. Il demande si ces engagements seront maintenus ou s'il y aura des remises en cause. Monsieur le président indique que, sur le sport, Grégory GALBADON est chargé de réfléchir aux actions à mener sur les équipements sportifs. Il indique avoir demandé à ses vice-présidents de réfléchir à ces travaux. Le plan actuel faisait la part belle aux équipements sportifs, mais il sera nécessaire de s'intéresser à d'autres équipements comme les écoles. Monsieur GALBADON indique qu'un terrain synthétique était programmé à 800 000 € sur Lingreville et, à mon arrivée, une commune voisine a demandé également un terrain synthétique. La commission des sports réfléchit donc à la réalisation de complexes sportifs, plutôt autour des collèges, pour éviter de s'éparpiller. Monsieur VILQUIN indique que le plan pluriannuel d'investissement est suivi, mais que son actualisation sera nécessaire. Madame FOURNIER indique que la réfection des sanitaires de Saint Denis le Gast est bien prévu pour cette année. Elle rappelle que le plan pluriannuel d'investissement est forcément un peu mouvant. Le plan pluriannuel d'investissement sera présenté à la commission travaux pour que les élus se l'approprient et qu'elle soit force de proposition.

Départ de Martial SALVI, Catherine DE LA HOUGUE, Benoît DURANT (procuration donnée à Aurélie FAUTRAT)

2- Rénovation de l'école Claires Fontaines : demande de subvention

Le plan de financement pour l'opération de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire Claires Fontaines à Coutances s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes et maîtrise d'œuvre	178 580 €	Etat (DETR-DSIL)	60 000 €
Travaux	1 225 000 €	Région (IDEE action)	150 000 €
Matériel	55 000 €		
		Reste à charge	1 248 580 €
Total	1 458 580 €		1 458 580 €

Un fonds de concours représentant 45% du reste à charge (soit d'un montant estimé à 560 000 €) sera versé par la ville de Coutances. Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes
- D'autoriser monsieur le président à signer les conventions.

⇒ **Unanimité**

Départ de monsieur MOREL

3- Réfection de la toiture de l'école de Saint-Denis le Vêtu : demande de subvention

Le plan de financement pour l'opération de réfection de la couverture sur le bâtiment principal de l'école de Saint-Denis le Vêtu s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes et maîtrise d'œuvre	6 367 €	Etat (DETR-DSIL)	26 431 €
Travaux	81 738 €		
		Reste à charge	61 674 €
Total	88 105 €		88 105 €

Un fonds de concours représentant 25% du reste à charge (soit d'un montant estimé à 15 500 €) sera versé par la commune de Saint Denis le Vêtu. Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes
- D'autoriser monsieur le président à signer les conventions.

Monsieur HENNEQUIN indique que la commune financera 50% du reste à charge car il y a des logements communaux au-dessus de l'école.

⇒ **Unanimité**

4- Construction d'une maison de santé à Roncey : demande de subvention

Le plan de financement pour l'opération de construction d'une maison de santé à Roncey s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
		Etat (DETR-DSIL)	187 500 €
Travaux	625 000 €	conseil départemental de la Manche	108 000 €
		Reste à charge	329 500 €
Total	625 000 €		625 000 €

L'opération est menée dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à Coutances mer et bocage par la commune de Roncey. La totalité du reste à charge de l'opération sera remboursé par la commune.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes
- D'autoriser monsieur le président à signer les conventions.

⇒ **Unanimité**

5- Rénovation thermique de deux logements de la gendarmerie de Gavray : demande de subvention

Le plan de financement pour l'opération de rénovation thermique de deux logements de la gendarmerie de Gavray-sur-Sienne s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
		Etat (DETR-DSIL)	100 000 €
Travaux	240 000 €		

		Reste à charge	140 000 €
Total	240 000 €		240 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes
- D'autoriser monsieur le président à signer les conventions.

⇒ **Unanimité**

6- Rénovation thermique de l'accueil de loisirs d'Hambye : demande de subvention

Le plan de financement pour l'opération de rénovation thermique de l'accueil de loisirs d'Hambye s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
		Etat (DETR-DSIL)	48 223 €
Travaux	241 214 €	CAF	42 387 €
		Reste à charge	150 604 €
Total	241 214 €		241 214 €

Un fonds de concours représentant 45% du reste à charge (soit d'un montant estimé à 71 100 €) sera versé par la commune d'Hambye. Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes
- D'autoriser monsieur le président à signer les conventions.

Monsieur VOISIN indique être favorable au fonds de concours mais remarque que l'équipement est utilisé par de multiples communes et estime que ce n'est pas à la commune d'Hambye d'aller discuter avec les autres communes. Monsieur le président indique qu'il appartient à la commune où se situe l'équipement de discuter avec les communes voisines. Il précise qu'il est important que les communes s'investissent et c'est une forme de bon voisinage. Monsieur VOISIN indique avoir demandé les chiffres de fréquentation de l'accueil de loisirs par les enfants d'Hambye. Monsieur le président indique que lors de la rénovation de la salle Jean Orvain, la commune de Gavray a payé le fonds de concours et il n'a pas été demandé la ventilation des adhérents des clubs qui fréquente cette salle. Monsieur le président regrette la remise en cause permanente des accords qui ont été mis en place car cela ne permet pas à la communauté d'avoir une stratégie. Monsieur le président indique que si l'on prend la décision de construire cet équipement à Gavray, tu ne vas pas être d'accord non plus. Il rappelle que l'ancien maire d'Hambye avait refusé le fonds de concours, les travaux n'ont pas été réalisés. Monsieur le président rappelle la synergie qui existe sur le territoire autour de l'accueil de loisirs. Madame HEWERTSON indique que les équipes travaillent à extraire les données demandées par monsieur VOISIN. Elle indique que les travaux deviennent urgents sur ce site.

Monsieur QUESNEL indique que Montmartin-sur-mer participe au fonds de concours pour la rénovation du gymnase situé sur la commune, qui ne lui appartient pas, car la municipalité considère que c'est une chance pour la commune d'avoir un tel équipement sur son territoire.

Considérant les réticences de la commune sur le fonds de concours, monsieur le président retire ce point de l'ordre du jour.

7- Extension de la zone artisanale de Gouville-sur-mer : demande de subvention

Le plan de financement pour l'opération d'extension de la zone artisanale de Gouville-sur-mer s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etude et maîtrise d'œuvre	35 861 €	Etat (DETR-DSIL)	57 000 €
Travaux	249 139 €		
		Reste à charge	228 000 €
Total	285 000 €		285 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes
- D'autoriser monsieur le président à signer les conventions.

⇒ **Unanimité**

8- Construction de deux courts de padel à Agon-Coutainville : demande de subvention

Le plan de financement pour l'opération de construction de deux courts de padel à Agon-Coutainville s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
		Etat (DETR-DSIL)	22 000 €
Travaux	110 000 €	Fédération de tennis	15 000 €
		Association utilisatrice	37 000 €
		Reste à charge	36 000 €
Total	110 000 €		110 000 €

Un fonds de concours représentant 50% du reste à charge (soit d'un montant estimé à 18 000 €) sera versé par la commune d'Agon-Coutainville. Le montant définitif sera arrêté au regard des résultats de l'appel d'offre et des notifications de subventions.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes
- D'autoriser monsieur le président à signer les conventions.

Monsieur GUILLOTTE indique que le conseil municipal d'Agon-Coutainville a voté favorablement pour le fonds de concours.

⇒ **Unanimité**

9- Acquisition d'un bus itinérant France services : demande de subvention

Le plan de financement pour l'acquisition et l'aménagement du bus France services itinérant est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Véhicule	63 789 €	Banque des territoires	30 000 €
Matériel et aménagements	35 000 €	Etat (DSIL)	30 000 €
			€
		Reste à charge	38 789 €
Total	98 789 €		98 789 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement,
- De solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents organismes
- D'autoriser monsieur le président à signer les conventions.

Monsieur GALBADON demande pourquoi ne se servirions-nous pas des mairies pour accueillir ces services ? Monsieur le président indique que le but est de se rapprocher des habitants pour éviter qu'ils prennent leur véhicule. Il ajoute que les espaces France services existent déjà sur certaines communes, portés par la Poste. Un projet est également d'ouvrir un espace France services sur Gavray et Cerisy. Le conseil départemental de la Manche a pour projet de développer les maisons communales de service sur les chefs-lieux de canton.

⇒ **Unanimité**

10- Avenant N°3 à la convention d'application du fonds « Impulsion Relance Normandie »

Par décision du président en date du 27 avril 2020, Coutances mer et bocage a participé au fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie », rebaptisé depuis « Impulsion Résistance Normandie », aux côtés de la Région et des autres intercommunalités normandes. A titre de bilan, ce fonds a permis de soutenir 68 entreprises du territoire à hauteur de 159 000 €, soit en moyenne 2 338 € par entreprise. Pour rappel, Coutances mer et bocage avait validé, en conseil communautaire du 28 novembre 2020, une enveloppe totale de 166 000 € (60% Coutances mer et bocage ; 40% région).

Compte tenu des délais extrêmement contraints imposés par la région pour le dépôt des dossiers sur la plateforme régionale, quelques entreprises n'ont pu déposer leur demande d'aide à temps.

Pour autant, ces quelques entreprises vont pouvoir être aidées puisque la région, début janvier, a proposé aux EPCI de poursuivre l'effort envers les entreprises les plus en difficultés par la mise en place d'« Impulsion Résistance 2 », qui s'inscrit dans la continuité du dispositif « Impulsion Résistance » selon les mêmes modalités d'intervention.

Les entreprises identifiées en décembre 2020 et n'ayant pu être aidées par « Impulsion Résistance » pour les raisons exposées ci-avant, sont les suivantes :

Enseigne	SIRET	Commune	Activité
Cidres Lemasson	81433625100016	Cametours	Production cidre
Auberge du Mesnil Rogues	51968538200011	Gavray-sur-Sienne	Restaurant
Le Sans Sou... ci	83817193200018	Orval-sur-Sienne (Montchevreuil)	Restaurant
En Pleine Nature	49141560000023	Lengronne	Restaurant
Christophe Kelevra	53817028300021	Saint-Sauveur-Villages	Evènementiel
Auberge des Tisserands	89045136200010	Cametours	Restaurant
Naturhouse	84106349800015	Coutances	Diététique
Il é thé une fois	82785558600018	Coutances	Restaurant
MG Bar	75276195700022	Le Mesnil-Garnier	Bar-épicerie

Le montant estimé nécessaire serait de 20 000 € au total.

Il est précisé que ces entreprises devront déposer leur demande d'aide sur la plateforme régionale qui sera rouverte fin février, et que leur demande fera l'objet d'une instruction par l'ADN au regard des informations déclarées portant notamment sur la perte de chiffre d'affaires et le nombre de salariés.

Ceci étant exposé, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant correspondant pour mettre en œuvre « Impulsion Résistance 2 » au profit des entreprises listées ci-dessus.

⇒ **Unanimité**

11- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu le Code des assurances.

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le président expose :

- L'opportunité pour la communauté de communes Coutances mer et bocage de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

La président précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à la communauté de communes Coutances mer et bocage, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le président propose d'habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche à souscrire pour le compte de la communauté de communes Coutances mer et bocage contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées.

Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à communauté de communes Coutances mer et bocage une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2022**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Il est proposé au conseil de communauté d'habiliter monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche à souscrire pour le compte de la communauté de communes Coutances mer et bocage les contrats d'assurance auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurance agréées.

⇒ **Unanimité, monsieur BOURDIN ne prenant pas part au vote**

12- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président

13- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau

- Etude diagnostic zones blanches : Le bureau a autorisé monsieur le président à signer le marché pour réaliser une étude diagnostic des milieux aquatiques sur les bassins versants côtiers et sur les « zones blanches » du territoire de Coutances mer et bocage, qui n'ont jamais été diagnostiqués et qui n'ont jamais reçu de travaux de restauration (ou dont les travaux sont très anciens). Le marché a été attribué à l'entreprise Cereg ingénierie Sud Ouest pour un montant de 75 920 € HT. L'étude est subventionnée à 80% par l'agence de l'eau.
- Pose de ganivelles : Le marché de pose de ganivelles sur le littoral a été attribué à l'entreprise Fatout pour un montant de 102 577,50 € HT. Les travaux sont subventionnés à 80% par les fonds AFIFT.
- Implantation de pieux, fascine et rechargement en sable sur le secteur de la Poulette : Les marchés d'implantation d'une seconde rangée de pieux hydrauliques (lot 1) et de restauration des fascines existantes (lot 2) a été attribué à l'entreprise Fatout pour un montant total de 83 855,50 € HT. Les travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par les fonds AFIFT.

Monsieur BELLAIL demande de quelles zones blanches il s'agit. Monsieur GUILLE indique qu'il s'agit des cours d'eau.

14- Questions diverses

Monsieur JOUANNO indique que, concernant les zones blanches téléphoniques, une étude est en cours avec Manche numérique pour identifier les zones blanches sur le territoire. Pour cela, du matériel est déposé dans les camions de collecte des ordures ménagères.

Monsieur le président indique que le prochain conseil de communauté se tiendra le 24 mars. Lors de cette séance, le conseil devra se prononcer sur la prise de compétence mobilité. Il rappelle que les voies douces ne font pas partie de la compétence mobilité, mais font partie de la compétence voirie.

Monsieur GUILLOTTE indique que ce sujet devrait être évoqué en conférence des maires.

Monsieur JOUANNO demande qu'un dossier soit fourni avant et qu'un délai pour le débat sur ce sujet soit fixé.